

Expérimentation du 80 km/h sur les voies bidirectionnelles sans chaussées séparées : L'Automobile Club Association exige un audit indépendant des axes concernés

Après plusieurs mois de discussions, le CNSR a voté, ce jour, une recommandation favorable à une expérimentation du 80 km/h sur les voies bidirectionnelles sans chaussées séparées.

Le ministre de l'intérieur a indiqué qu'une telle mesure "ne peut être envisagée que de façon expérimentale et sur des segments très accidentogènes". Un point de vue partagé par l'Automobile Club Association (ACA) - principale organisation française de défense des automobilistes - puisque cette proposition s'inscrit dans le cadre de « la juste vitesse » (moijv.com), sous réserve toutefois qu'un audit indépendant (de type EuroRAP) des axes concernés soit effectué.

« Les limitations de vitesse doivent être cohérentes et adaptées en fonction des infrastructures. Nous rejetons toute expérimentation à l'aveugle. Celle-ci doit être faite dans le cadre de la 'juste vitesse', et s'appuyer sur des résultats d'audits préalables. » déclare **Didier Bollecker, Président de l'Automobile club Association.**

Selon l'ACA, chaque axe concerné devrait être audité en utilisant le programme EuroRAP mené par les Automobile et Touring clubs européens.

A l'image du programme EuroNCAP (tests des véhicules), le programme EuroRAP vise à attribuer des notations aux routes européennes en fonction de leur dangerosité, et fournit ainsi aux aménageurs de routes des informations de références vitales en termes de sécurité, et permet de sensibiliser le public aux risques de décès et de blessures graves.

Cette méthodologie a déjà fait ses preuves en Europe. Mis en place entre 2003 et 2007 en Grande-Bretagne, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Italie, Suède, le programme EuroRAP se poursuit depuis 2007 en Pologne, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Croatie.

Il propose deux méthodes d'évaluation des risques : une basée sur l'indice de protection des routes (Star Rating) qui permet l'attribution de 1 à 5 étoiles à certaines routes, jugées plus ou moins dangereuses, l'autre est une cartographie du niveau de risque (Risk Mapping) réalisée sur la base des données relatives aux accidents réels et aux flux de circulation communiquées par les autorités gestionnaires des réseaux.